

**RAPPORT 2012 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE  
DE CONTRÔLE DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2**

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Neuchâtel, Jura, Vaud, Valais, Fribourg et Genève,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions des conventions régissant la HES-SO et la HES-S2, la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 (ci-après CIHES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (7 par canton). Le présent rapport couvre l'année 2012.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit Mmes et MM les députés :

M. Dave von Kaenel	BE, président de la commission en 2012
M. Benoît Rey	FR
Mme Catherine Labouchère	VD
Mme Marcelle Monnet Terrettaz	VS (remplace M. Jean-Albert Ferrez dès juillet 2012)
Mme Caroline Gueissaz	NE, vice-présidente de la commission en 2012
M. Patrick Saudan	GE
M. Gilles Froidevaux	JU

**Rapport annuel 2012 de la commission**

**1. Résumé des activités en 2012**

La commission a tenu trois séances ordinaires durant l'année. L'un des points importants de cette année 2012 concerne la ratification de la nouvelle convention intercantonale par tous les cantons partenaires de la HES-SO. A l'heure de la rédaction de ce rapport, tous les parlements cantonaux l'ont adoptée.

La décision du canton de Berne de créer un futur campus en ville de Bienne a suscité de nombreuses craintes de la part des membres de la commission, spécialement en raison d'un éventuel caractère « bilingue » de ce campus, proche géographiquement du site de la HE-Arc de Neuchâtel. Renseignement pris auprès du conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique du canton de Berne, la notion de « bilinguisme » ne signifie pas un enseignement bilingue complet. En l'occurrence, seuls quelques cours seront dispensés en français. La HES bernoise est et compte rester une haute école germanophone !

La traditionnelle présentation du bouclage des comptes 2011 ainsi que du budget 2013 ont aussi occupé notre commission, tout en sachant que cette dernière n'a pas la compétence d'accepter ni de refuser les comptes (ainsi que le budget), mais que ceux-ci nous sont présentés à titre informatif uniquement.

Suite à la décision du canton de Berne d'ouvrir une école en soins infirmiers (ES) à St-Imier, nombre de membres de la commission ont émis des craintes de voir la formation ES concurrencer la formation HES en soins infirmiers en Suisse romande, particulièrement au niveau des places de stage et créer une confusion tant au niveau des étudiants que des employeurs. Il faut savoir qu'en Suisse alémanique, en soins infirmiers, la formation HES ne représente qu'environ 10% des titres délivrés. Afin que tous les membres de notre commission puissent avoir une vue d'ensemble de la formation HES en soins infirmiers, une bonne partie de la séance du 1<sup>er</sup> octobre fut animée par plusieurs intervenants provenant du domaine de la santé afin d'orienter les membres de la commission sur ce passionnant mais néanmoins complexe sujet. A noter un fait réjouissant pour la HES-SO : l'effectif en soins infirmiers est en constante augmentation, et au niveau national, on remarque une tendance à la hausse des titres HES délivrés, contre une baisse des titres ES.

Les ES étant de la compétence exclusive des cantons, il appartient aux députés desdits cantons de travailler dans le sens qu'ils estiment le plus adéquat en fonction de leurs spécificités régionales, tout en garantissant un haut niveau de formation de leur personnel en soins infirmiers mais à un coût supportable pour leurs finances cantonales.

On notera aussi un fait très réjouissant pour la HES-SO lors de la rentrée académique de 2012 : la HES-SO compte actuellement plus de 18'000 étudiants.

## **2. Séance du 23 janvier 2012**

### **Nouvelle délégation fribourgeoise**

La commission a accueilli la nouvelle délégation fribourgeoise suite aux dernières élections cantonales. La nouvelle délégation est composée des membres suivants :

- M. Jean-Pierre Doutaz (PDC)
- M. Nicolas Rime (PS)
- M. André Schönenweid (PDC)
- M. Peter Wuthrich (PLR)
- M. Markus Zosso (UDC)

Le chef de délégation, M. Benoit Rey ainsi que Mme Solange Berset ont été par ailleurs reconduits dans leurs fonctions.

## **Campus Bienne de la HES-Berne**

Le canton de Berne prévoit une réorganisation de sa HES, avec en particulier la création du campus, soit sur le site de Berthoud soit sur celui de Bienne. La décision définitive du nouveau site sera prise lors de la session de mars 2012 du Grand Conseil bernois (à titre informatif, le site de Bienne a été retenu).

Nombre de membres de notre commission ayant des craintes pour la HE-Arc en cas de choix du site de Bienne, le président sous-signé ainsi que M. le Député Aellen de la délégation bernoise ont rencontré le Conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique afin de connaître l'intention finale du gouvernement bernois. La question du bilinguisme dans l'esprit du Conseil Exécutif ne s'entend pas en termes d'une HES bilingue à 100%, soit une classe francophone et une classe germanophone au minimum par filière. Le canton de Berne n'en a pas les moyens financiers. Par bilinguisme est entendu un enseignement donné dans la langue maternelle du professeur. La HES bernoise est toujours une haute école germanophone et compte certainement le rester. Le risque de concurrence avec la HE-Arc est faible à l'heure actuelle. Par contre des collaborations entre les deux écoles seront à étudier, notamment dans les cas où certaines installations onéreuses pourraient être partagées. C'est encore une musique d'avenir, car il faudra compter au moins 8 ans avant l'ouverture de ce nouveau campus, soit en 2020 !

## **Message sur la formation et la recherche 2013-2016**

M. Claude Roch, président des Comités stratégiques, indique que le Message sur la formation et la recherche 2013-2016 est actuellement en voie de finalisation. Le pourcentage de 4.8% est partiellement admis. Le masterplan 2013-2016 a été accepté par la Confédération et par les cantons. A ce stade, il présente une hausse prévue de 4.8% par an. Il s'agit d'une offre importante, avec toutefois quelques limitations. Aucun référendum n'a été déposé sur la loi sur les hautes écoles. Un concordat intercantonal devra être établi. Il sera probablement difficile à instituer puisque c'est toute la gouvernance des hautes écoles qui sera discutée.

M. Roch signale encore qu'un appel relatif aux mesures de lutte contre le franc fort a été lancé à la Commission pour la technologie et l'innovation, qui a augmenté son budget de CHF 100 millions de francs. La HES-SO a soumis 103 projets, 48 ont été évalués et 22 ont été acceptés pour un montant de CHF 7.3 millions de francs.

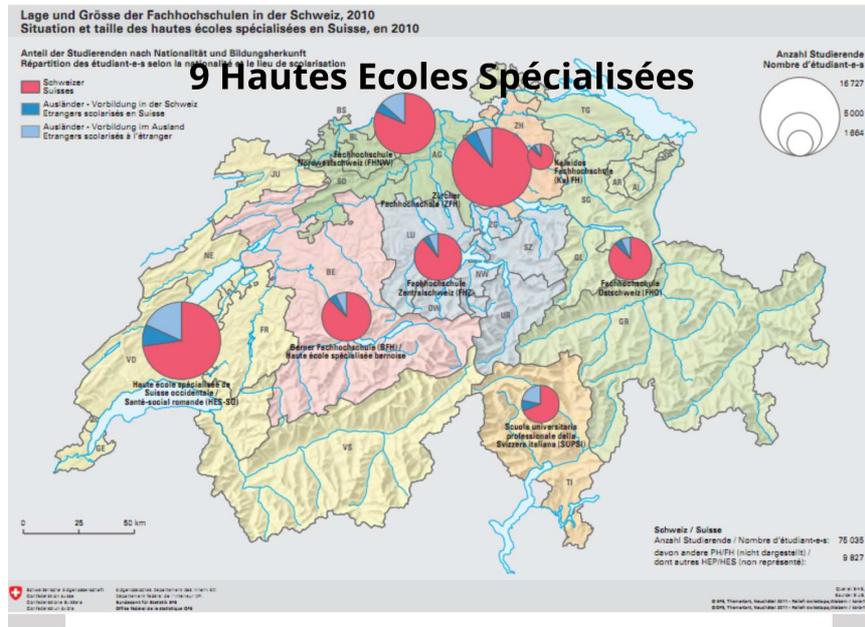
## **Processus de ratification de la nouvelle Convention HES-SO**

Etat de la situation au 23.01.2012 :

- Genève : convention acceptée en commission des affaires régionales. Passage au Grand Conseil prévu le 24 février 2012.
- Neuchâtel : deux conventions intercantionales en discussion (HES-SO et HE-Arc). Passage au Grand Conseil d'ici fin 2012 (les conventions ont été adoptées le 2 octobre 2012).
- Vaud : projet approuvé en commission parlementaire. Passage au Grand Conseil dans les prochains mois.
- Jura : même procédure qu'à Neuchâtel
- Valais : convention ratifiée
- Berne : passage au Grand Conseil prévu fin septembre

## Présentation des autres HES en Suisse

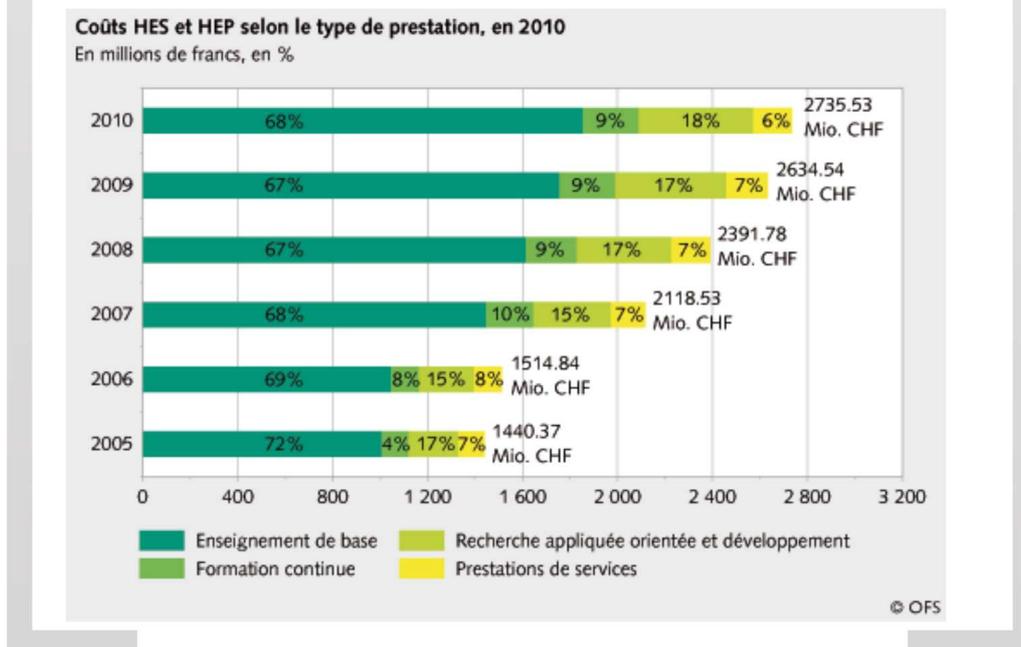
A la demande du bureau de la commission, M. Berclaz, président du Comité directeur présente les HES de Suisse de manière succincte. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu global des HES de Suisse.



## Les étudiant-e-s

	1997/98	2000/01	2005/06	2008/09	2009/10	2010/11	Veränderung gegenüber dem Vorjahr in % Variation par rapport à l'année dernière en %	
<b>Studierende</b>								<b>Etudiants</b>
Total	4 876	25 137	54 140	63 746	69 676	75 035	7.7	Total
Berner FH	800	4 190	4 831	4 943	5 762	6 369	10.5	Berner FH
<b>HES-SO</b>	<b>1 211</b>	<b>5 666</b>	<b>11 659</b>	<b>15 174</b>	<b>15 368</b>	<b>16 208</b>	<b>5.5</b>	<b>HES-SO</b>
FH Nordwestschweiz	734	3 401	5 839	8 722	9 404	9 938	5.7	FH Nordwestschweiz
FH Zentralschweiz	293	1 997	3 934	4 532	5 357	5 823	8.7	FH Zentralschweiz
SUPSI	215	862	2 122	2 695	3 400	3 661	7.7	SUPSI
FH Ostschweiz	588	2 461	3 862	4 283	4 516	4 818	6.7	FH Ostschweiz
Zürcher FH	1 035	5 845	10 844	13 339	15 333	16 727	9.1	Zürcher FH
Kalaidos FH	0	0	1 279	1 487	1 502	1 664	10.8	Kalaidos FH
Les Roches-Gruyère	0	0	0	0	19	117	*	Les Roches-Gruyère
Anderer FH	0	715	2 134	0	0	0	*	Autre HES
Anderer PH/Inst.	0	0	7 636	8 571	9 015	9 710	7.7	Autre HEP/Institution
<b>Eintritte auf Stufen Diplom und Bachelor</b>								<b>Entrants aux niveaux diplôme et bachelor</b>
Total	4 876	8 479	15 416	16 891	18 360	18 945	3.2	Total
Berner FH	800	1 188	1 132	1 376	1 548	1 485	-4.1	Berner FH
<b>HES-SO</b>	<b>1 211</b>	<b>1 812</b>	<b>2 785</b>	<b>4 236</b>	<b>4 293</b>	<b>4 346</b>	<b>1.2</b>	<b>HES-SO</b>
FH Nordwestschweiz	734	1 118	1 627	2 172	2 242	2 295	2.4	FH Nordwestschweiz
FH Zentralschweiz	293	792	900	1 148	1 388	1 363	-1.8	FH Zentralschweiz
SUPSI	215	311	570	735	877	929	5.9	SUPSI
FH Ostschweiz	588	740	1 023	1 053	1 160	1 335	15.1	FH Ostschweiz
Zürcher FH	1 035	1 998	2 957	3 602	3 994	4 055	1.5	Zürcher FH
Kalaidos FH	0	0	123	115	116	134	15.5	Kalaidos FH
Les Roches-Gruyère	0	0	0	0	10	102	*	Les Roches-Gruyère
Anderer FH	0	520	534	0	0	0	*	Autre HES
Anderer PH/Inst.	0	0	3 765	2 454	2 732	2 901	6.2	Autre HEP/Institution

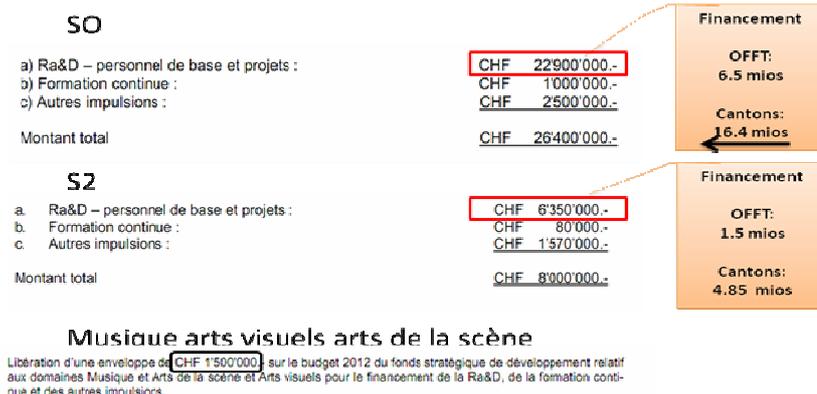
# Evolution des coûts



## Projet « CALL » de la HES-SO (appel à projets)

M. Berclaz rappelle l'organisation et le financement de la recherche :

### 3 Systèmes parallèles 3 enveloppes indépendantes



Le système de financement est relativement complexe. Il s'agit de trois systèmes parallèles disposant de trois enveloppes indépendantes !

Le but du présent rapport n'étant pas d'expliquer en détails ces subtils mécanismes, nous passerons donc sur les détails.

Quatre projets de recherche CALL, en phase de finalisation, nous ont été présentés par M. Gaetano Massa, collaborateur scientifique à la HES-SO :

- CALL 2009 – STEM-3D
- CALL 2009 – ECO2BioPro
- CALL 2009 – GREEN LINE
- CALL 2009 - CALIND

A la suite de ces présentations, de nombreuses questions ont été posées, notamment en ce qui concerne le financement, et à l'exemple de la HE-Arc, où l'on constate que « 44% des montants imputés par la HE-Arc à la recherche sont portés à la connaissance du canton au moment des comptes »

M. Berclaz reconnaît ce problème. Il indique que sur 100 millions de francs, 25 millions passent à travers le « filtre » des 3 niveaux, alors que 75% passent à coté... Dans la future convention, les domaines prendront en charge la stratégie de la recherche. On peut donc espérer qu'il y ait plus de cohésion dans l'élaboration des programmes de recherche, de manière à ce que l'on ait de moins en moins de montants qui apparaissent en fin d'année sous forme de CLP (les CLP, soit « Conditions Locales Particulières » sont en finalité des montants pris en charges par les cantons !)

### 3. Séance du 4 juin 2012

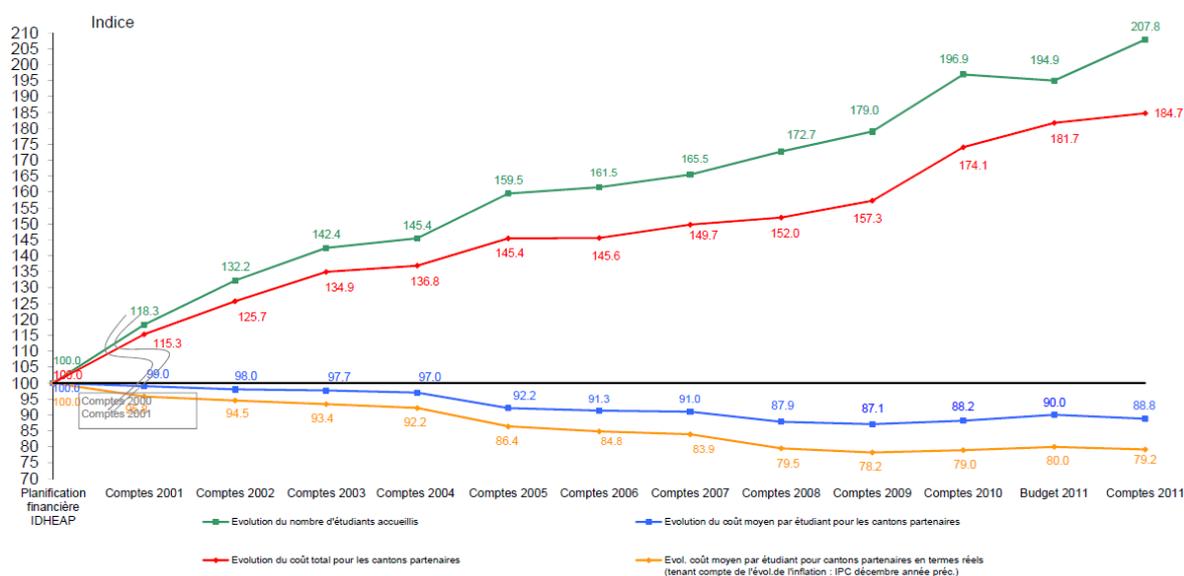
#### Information sur le bouclage des comptes 2011

M. Patrick Grossen, directeur financier, présente les comptes 2011 de la HES-SO. Ceux-ci ont été entièrement audités et révisés par KPMG, sans y relever de problématique particulière ni émettre de recommandation particulière. Une recommandation concernant la mise en place de HES-SO/Master est désormais levée. Les comptes ont été approuvés le 1<sup>er</sup> juin par les Comités stratégiques.

Une question relative au montant de 24.25 millions de la réserve stratégique qui a été « gelé » selon le protocole de décision, et qui apparaît au résultat d'exploitation est posée. Cela ne privera-t-il pas certains projets de R&D ? M. Roch répond que ces 24.25 millions représentent quelque 9% du budget. La décision a été prise lors de l'établissement du budget 2010 de geler ce montant à ce niveau en raison des difficultés financières des cantons.

« L'évolution des contributions financières de cantons partenaires » où il apparaît que les courbes sont continuellement ascendantes, suscite également des interrogations. Est-ce que tout le système repose sur le fait que le nombre d'étudiants impose et déclenche soit une contribution fédérale, soit une contribution cantonale ? En cas de diminution de ces apports, verrait-on apparaître un *numerus clausus* ? M. Berclaz répond qu'il s'agit d'une vraie problématique, puisque jusqu'à ce jour, le système n'a cessé de croître. La culture d'entreprise vise donc à suivre l'augmentation du nombre d'étudiants et à trouver de nouveaux professeurs. Il était prévu que cette croissance arriverait à l'étiage cette année, mais ce sera plutôt dans deux ans. Il n'y aura plus d'augmentation, donc il faudra faire avec les mêmes ressources. Le risque est donc plutôt lié à une baisse éventuelle des étudiants, ce qui serait plus difficile à gérer qu'une baisse de financement, puisqu'il faudrait ajuster le fonctionnement, non pas sous forme de *numerus clausus*, mais par une réorganisation des écoles. Et cela est plus difficile.

**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES CANTONS  
PARTENAIRES A LA HES-SO ET DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS**



### Information sur le budget 2013

M. Roch informe que le budget a été très discuté par les Comités stratégiques le 1<sup>er</sup> juin, plusieurs amendements ont été apportés et des résolutions prises pour des analyses complémentaires.

Le budget présente une augmentation moyenne de 4.8% et l'ensemble des partenaires, au travers des budgets cantonaux, s'imaginent qu'ils auront un certain nombre de problèmes à résoudre au niveau des Grands Conseils, non seulement au niveau des HES, mais pour l'ensemble des départements. L'importance des forfaits sur le nombre d'étudiants a aussi été sujet à discussion au sein des Costras, en comparant avec le fonctionnement des universités qui elles, reçoivent une enveloppe budgétaire et doivent « faire avec ». Une analyse plus fine des forfaits a été demandée afin de pouvoir maîtriser les augmentations dues à la hausse du nombre d'étudiants.

### Démarche HES-SO//Transition

M. Patrick Hof, chef du projet HES-SO//Transition, expose la mise en place de la nouvelle convention qui est prévue sur quatre années.

#### 4. Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012

##### Nouvelle délégation vaudoise

La commission a accueilli la nouvelle délégation vaudoise suite aux élections cantonales. La délégation est composée des nouveaux membres suivants :

M. Jean-Luc Chollet (UDC)

Mme Susanne Jungclaus Delarze (VER)

M. Christian Kunze (PLR)

M. Nicolas Rochat-Fernandez (SOC)

Mme Graziella Schaller (V'L)

Mme Catherine Labouchère (PLR) a été reconduite dans sa fonction de cheffe de délégation et M. Denis-Olivier Maillefer (SOC) dans sa fonction de membre.

### **Ratification de la nouvelle Convention**

En date du 1<sup>er</sup> octobre, seuls 2 parlements cantonaux doivent encore ratifier la convention. A Neuchâtel, elle sera soumise le 2 ou 3 octobre au Grand Conseil et le Parlement jurassien la traitera le 24 octobre.

### **Présidence et vice-présidence 2013**

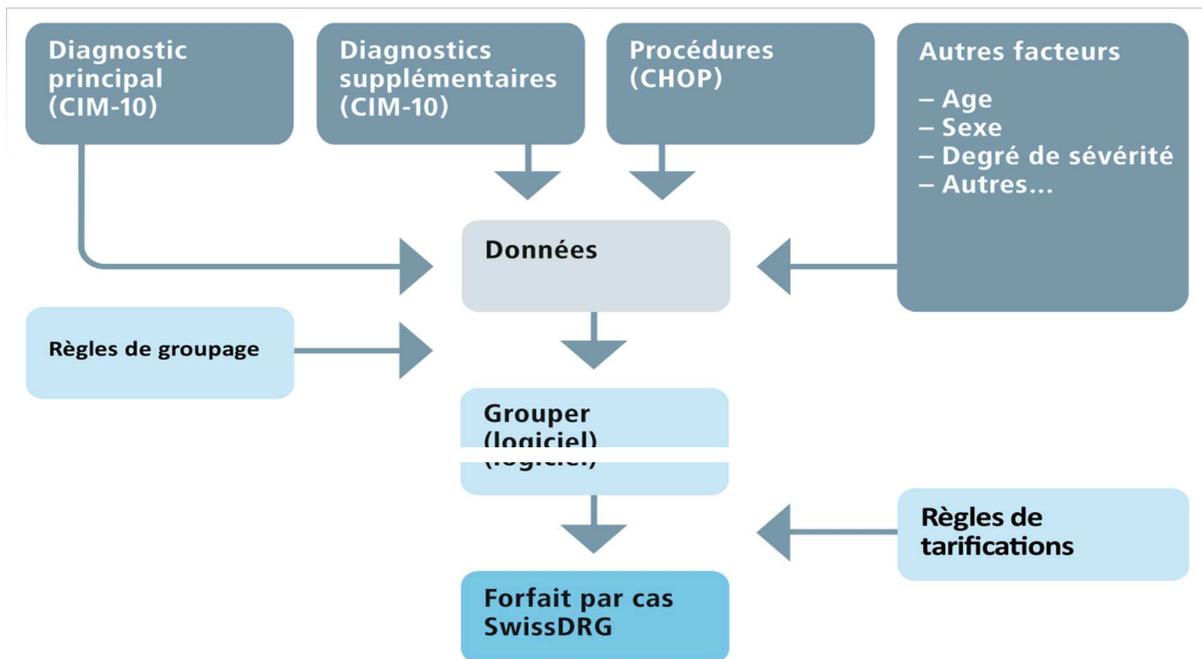
Selon le tournus établi, Mme Caroline Gueissaz (NE) est élue présidente et M. Patrick Saudan (GE) est élu vice-président.

### **Subventionnement de la formation continue**

Les Comités stratégiques ont décidé de baisser fortement les subventions allouées à la formation continue, notamment de 50'000 à 40'000 francs pour ce qui concerne le développement de nouvelles filières MAS dès 2013. Cette décision relève en fait d'une application « tardive » du masterplan signé entre les cantons et la Confédération pour la période 2008-2011. Les cantons s'étaient alors engagés à ne pas financer directement ou indirectement la formation continue mais à la rendre autofinancée. Toutefois, les Comités stratégiques avaient décidé de retarder au maximum la mise en application de cette mesure afin de permettre aux écoles de s'adapter. Mais aujourd'hui qu'un nouveau plan débute, il devient difficile d'expliquer pourquoi la formation continue serait financée en Suisse occidentale et nulle part ailleurs.

### **Mise en place et impact des Swiss DRG (Diagnosis Related Group)**

Mme Susanna Weyermann-Etter, directrice de la Haute école de santé de Fribourg nous a expliqué la mise en place et l'impact des Swiss DRG dans le financement du système hospitalier entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.



Pour information, le coût standard d'une étudiante en bachelor en soins infirmiers est de CHF 400.- par semaine de stage de formation. Ce montant peut cependant encore changer étant donné que dans le cadre du projet « modèle d'indemnisation de la prestation de formation pratique des formations non universitaires », santésuisse n'a pas encore pris position.

L'objectif à terme est que le coût standard soit le même dans tous les cantons afin d'éviter une concurrence entre les cantons pour les places de stage.

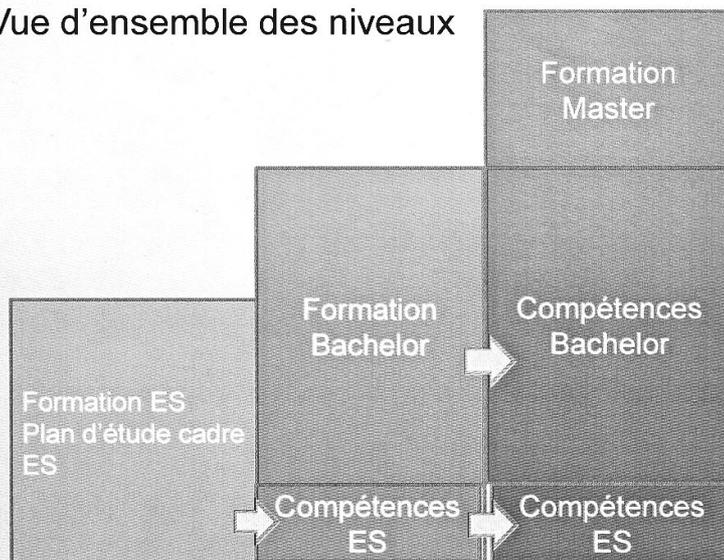
### Formation en soins infirmiers

Ce point est lié à l'ouverture d'écoles ES en Suisse alémanique et aussi particulièrement à celle de St-Imier. Le but n'est pas un débat contradictoire entre les représentants des deux systèmes de formation mais bien une information sur le système de formation HES en soins infirmiers.

L'illustration ci-dessous montre schématiquement les différenciations entre ES-HES-MASTER

## 2. Différenciation ES-HES-Master

Vue d'ensemble des niveaux



8

Puis, quatre intervenants ont proposé chacun une présentation en relation avec leur cadre de travail sur le bien-fondé d'avoir des diplômés HES ou ES en soins infirmiers :

- Mme Nicole Seiler, Responsable domaine Santé à la HES-SO
- M. Jacques Chapuis, Directeur de la Haute école de santé La Source
- Mme Hélène Bioschi Lévi, Directrice des soins du CHUV
- Mme Francine Berney, Directrice de l'Ecole de soins et santé communautaire du canton de Vaud

La Suisse romande, solidairement, a décidé de n'offrir que des formations bachelor pour les soins infirmiers. L'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) a toujours combattu cette décision. Suite à l'ouverture de l'Ecole ES de St-Imier, certains membres de la commission se demandent si l'OFFT n'a pas ainsi réussi à « mettre le pied dans la porte » et créé ainsi un précédent qui aura des suites.

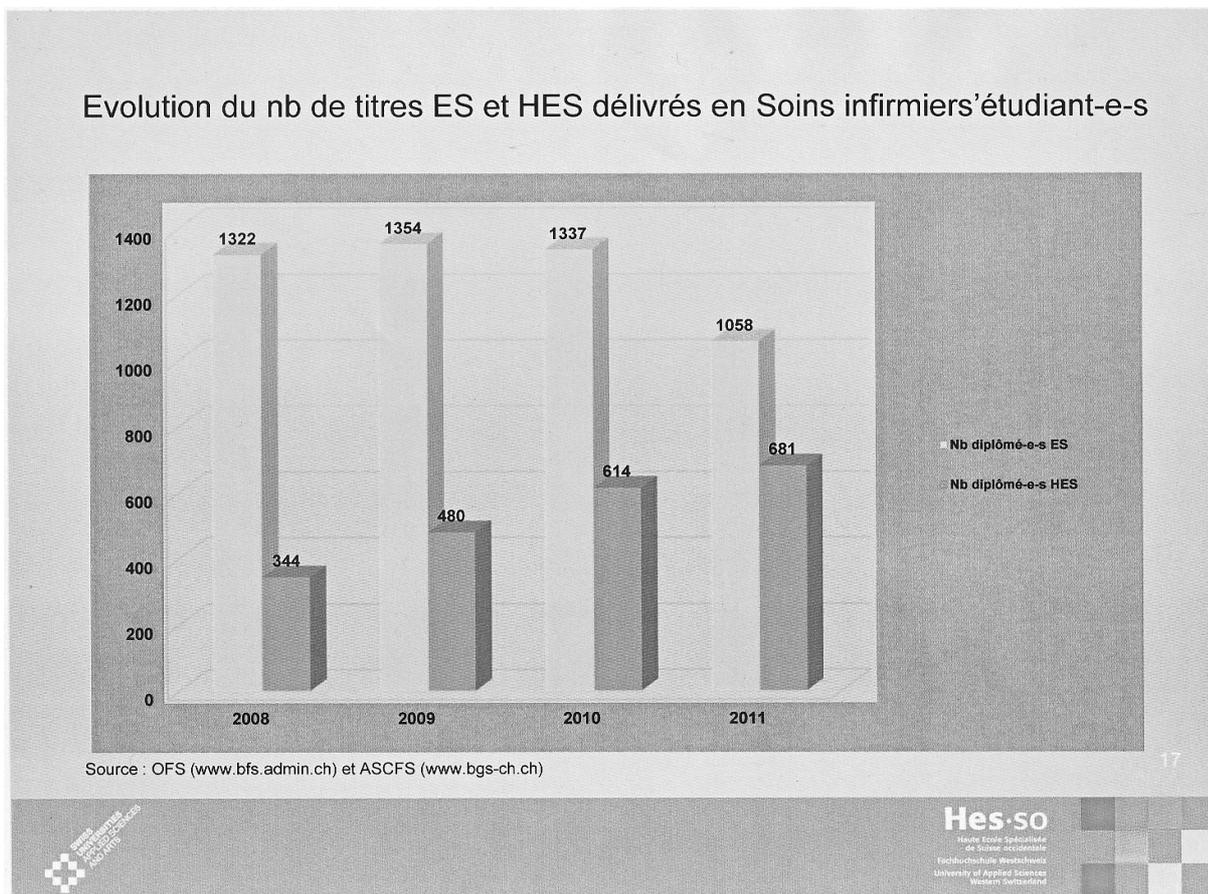
Mme Seiler communique qu'elle a rencontré dernièrement les représentants de l'OFFT selon lesquels la compétence d'ouvrir des ES relève exclusivement des cantons. L'OFFT n'a jamais eu l'intention de forcer la Suisse romande à ouvrir des ES. Mme Seiler et M. Chapuis ont rappelé l'existence du fameux rapport sur les professions de la santé où il est clairement indiqué que l'OFFT veut ouvrir des ES. En pages 24/25 on peut notamment y lire :

« La Suisse romande ne propose aucune filière ES. Cet état de fait pose un problème particulier pour les titulaires d'un CFC d'ASSC et d'un certificat d'école de culture générale. L'OFFT est convaincu que, tant pour des raisons de politique de formation (perspectives pour les titulaires d'un CFC d'ASSC ou d'un certificat d'école de culture générale) que de couverture sanitaire (augmentation du nombre de diplômés de degré tertiaire), la réintroduction des ES en Suisse romande doit représenter un objectif majeur. »

<http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/01247/01248/index.html?lang=fr>

En résumé, Mme Seiler a tout de même l'impression que le changement a lieu à l'OFFT, l'objectif étant de laisser faire les cantons et de ne plus combattre le modèle romand.

Un autre point positif pour la formation HES concerne l'évolution positive du nombre de sortants par rapport aux ES sur le plan national.



## 5. Remerciements

Le bon fonctionnement de la commission ne peut être assuré que grâce à la collaboration des responsables de la HES-SO. Nous tenons à remercier M. le Conseiller d'Etat Claude Roch, Président des Comités stratégiques, M. Marc-André Berclaz, Président du Comité directeur et M. Patrick Grossen, directeur financier, présents lors des séances de commission et de nos séances de bureau. Régulièrement interpellés par les membres de la commission, ils ont toujours répondu de manière précise et complète aux questions posées.

Nous remercions aussi pour leur appui logistique les personnes assurant la technique ainsi que Mme Jacqueline Parrat pour la rédaction des procès-verbaux des séances.

## 6. Conclusions

L'année 2012 aura donc été l'année de la ratification de la nouvelle convention par tous les cantons partenaires de la HES-SO. Reste maintenant à mettre tout cela en pratique par le biais du projet « HES-SO//Transition » et à faire face aux défis financiers qui attendent la HES-SO, notamment en raison des difficultés financières croissantes des cantons partenaires.

Nous pouvons aussi nous réjouir de l'augmentation du nombre d'étudiants avec, au compteur 2012, plus de 18'000 étudiants. Ainsi, pour la jeunesse de notre pays, la formation supérieure prend une place de plus en plus importante dans un marché de l'emploi en perpétuel changement !

Au nom du Bureau de la commission, je tiens à remercier tous les membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO pour leur travail et leurs interventions lors de nos séances plénières.

**La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte du rapport annuel 2011 présenté par les Comités stratégiques de la HES-SO et S2.**

Villeret, le 10 novembre 2012

Le rapporteur :

(signé) *Dave Von Kaenel*